

# Maîtriser et exploiter l'image des sportifs

1 journée sur l'utilisation de l'image dans le sport et sa fiscalité

## PROGRAMME

### 1. L'image et les différentes images du sportif

Les particularités de l'image des sportifs et entités sportives

Les différentes images du sportif

### 2. Protéger le droit à l'image du sportif

Le domaine et fondements de la protection

Les mesures de réparation

### 3. L'exploitation commerciale de l'image

Les contrats d'image

Les clauses spécifiques au contrat d'image (exclusivité, disponibilité, renouvellement ...)

L'exploitation de l'image individuelle par les partenaires

L'exploitation de l'image individuelle associée par les clubs et leurs sponsors

Le cas particulier de l'image des équipes de France

### 4. Cas pratiques issus de l'actualité juridique, la jurisprudence et les nouvelles mesures

### 5. Point sur la fiscalité de l'image

Le montage fiscal du contrat d'image

Comment optimiser les droits d'image pour les sportifs ?

## INTERVENANTS

Fabrice RIZZO et Jean-Michel MARMAYOU figurent parmi les juristes en droit du sport les plus réputés en France. Ils dirigent le Centre de Droit du Sport de Marseille et le Lamy Droit du Sport. Ils animent en exclusivité pour Fast Sport les sessions pour les professionnels du sport.

“Nous nous attachons à coller à la réalité du terrain pour apporter une réponse juridique en lien étroit avec la pratique.”

## OBJECTIFS

- Maîtriser les différentes images du sportif
- Être en mesure d'exploiter et de protéger l'image d'un sportif ou d'une entité sportive
- Superviser ou suivre la rédaction et la vie du contrat d'image

## PUBLIC

Tout public marketing ou juridique en fédération, clubs, chez l'annonceur.

Avocats, juristes, DRH et DAF Agrément CNB 13-047

## DATES

4 Avril 2019, Paris

13 Décembre 2019, Paris

## DURÉE

1 jour / 7 heures

## PÉDAGOGIE

Alternance de données de cadrage et d'atelier pratique. Support de formation incluant la jurisprudence à date.

J-7 : test de positionnement

J+1: évaluation & satisfaction

J+30 : évaluation des acquis

## TARIF

960 euros HT

**PARTICIPANT**  Signataire**SESSION DU** \_\_\_ / \_\_\_ / 2018

Nom

.....

Prénom

.....

Entreprise

.....

Fonction

.....

Tel Portable

.....

Email

.....

**COORDONNÉES ENTREPRISE & DEMANDEUR**

Entreprise

.....

Nom &amp; prénom

.....

Fonction

.....

Tel.

.....

Email

.....

Adresse

.....

Code postal

.....

Ville

.....

 Facturation à l'entrepriseConvocation à envoyer :  au participant  au demandeur Financement OPCA

La demande de stage est-elle déjà effectuée auprès de l'OPCA ?

 Oui Non

OPCA

.....

N° adhérent

.....

Contact

.....

Référence de la demande de stage :

.....

Signature et cachet de l'entreprise

Date / /

.....

 J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'inscription et d'annulation mentionnées au versoBulletin à envoyer par mail à [contact@fast-sport.fr](mailto:contact@fast-sport.fr) ou **FAST SPORT** au **23 Rue du Buisson Saint Louis 75010 Paris**



**FAST SPORT**

**LE CENTRE DE FORMATION  
DES PROFESSIONNELS  
DU SPORT BUSINESS**

**N° FORMATEUR 11 75 42302 75**

23 Rue du Buisson Saint Louis  
75010 Paris

Tél. 01 71 18 30 13  
contact@fast-sport.fr

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

- Le montant des frais de formation est à régler par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de Fast Sport avant le début du stage. FAST SPORT se réserve le droit de disposer librement des places retenues par l'entreprise cliente tant que l'intégralité du prix du stage n'est pas totalement acquittée.

- En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signée à FAST SPORT.

- En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à Fast Sport au premier jour de la formation, FAST SPORT se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client qui en demandera paiement par son OPCA par la suite.

- Le tarif comprend la participation au stage, les frais de repas du midi si mentionné au programme, et le support pédagogique remis lors de la formation. Les tarifs sont entendus Hors Taxes et à majorer du taux de TVA applicable.

- Par souci de qualité, le nombre de participants est limité pour chacune des sessions. Nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter le stage à tout moment si le nombre de participants est insuffisant. Aucun dédommagement ne sera consenti en cas d'annulation par FAST SPORT.

- FAST SPORT se réserve la possibilité de vous citer parmi ses références clients (entité, logo, verbatim et session suivie).

## CONDITIONS D'ANNULATION :

- En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Aucune pénalité ne sera appliquée si le client confirme son annulation par écrit plus de 30 jours avant la date de la formation.

- Entre 30 jours et 14 jours ouvrés avant la date de la formation, une retenue de 300€ sera appliquée.

- Moins de 13 jours avant la date de la formation, 50% des frais d'inscription seront retenus.

- Une pénalité de 100% des frais est appliquée pour toute annulation dans les 5 jours ouvrés avant la formation. Un remplacement est admis à tout moment sur demande écrite. Ces pénalités ne sont pas imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.



**FAST SPORT**

**LE CENTRE DE FORMATION  
DES PROFESSIONNELS  
DU SPORT BUSINESS**

**N° FORMATEUR 11 75 42302 75**